

PLAN D'ACTION POUR LES PERSONNES AYANT UN HANDICAP AU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Une voie responsable vers
l'égalité des chances!**

**RAPPORT D'AVANCEMENT
Février 2022**



Premier's Council on Disabilities
Conseil du Premier ministre
pour les personnes handicapées

Table des matières

Section	Page
<i>Message du président du CPMPH</i>	1
<i>Contexte</i>	3
<i>Statistiques</i>	5
<i>Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies</i> <ul style="list-style-type: none"><i>• Journée internationale des personnes handicapées</i>	6
<i>Historique et rôle du CPMPH</i>	8
<i>Résumé des objectifs généraux</i>	10
<i>Recommandations et points sur la situation</i>	11
<i>Conclusion et prochaines étapes</i>	36
<i>Annexe A : Objectifs, valeurs et principes</i>	38
<i>Annexe B : Résumé – État des recommandations</i>	43

Plan d'action pour les personnes ayant un handicap
Une voie responsable vers l'égalité des chances!
Rapport d'avancement
Le 28 février 2022

Publié par :
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Imprimé au Nouveau-Brunswick
ISBN : 978-1-4605-2891-4 Version imprimée bilingue
ISBN : 978-1-4605-2892-1 Version PDF en anglais
ISBN : 978-1-4605-2893-8 Version PDF en français



Le 28 février 2022

Monsieur le Premier Ministre,

En tant que président du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées (CPMPH), je suis heureux de vous présenter ce premier rapport d'avancement officiel relatif au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap : Une voix responsable vers l'égalité des chances (PAPH) (juillet 2020).

Malgré les défis supplémentaires créés par la pandémie de COVID-19, nous sommes heureux d'annoncer que des résultats importants sont en cours de réalisation quant à la prise en compte des recommandations du PAPH.

Le processus en cours, visant à élaborer une législation provinciale complète sur l'accessibilité pour le Nouveau-Brunswick, nous semble particulièrement encourageant.

Le présent rapport d'étape comprend des points de la situation pour les 43 recommandations et mesures qui, conjointement, visent à éliminer les obstacles, tout en améliorant les services et le soutien offert aux personnes handicapées, dans des secteurs clés, partout au Nouveau-Brunswick.

Le CPMPH continuera d'assurer le suivi du PAPH et de présenter au gouvernement, au public et à tous les intervenants un rapport annuel sur les nombreuses mesures prises en vue de sa mise en œuvre. Le CPMPH continuera aussi à repérer tout obstacle qui empêche les personnes handicapées de mener une vie satisfaisante et bien remplie dans leur collectivité.

Le CPMPH s'est engagé à travailler avec les personnes handicapées, leurs familles, les organisations qui les représentent, les ministères gouvernementaux, ainsi que d'autres parties, pour éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées dans notre province. En travaillant ensemble, nous pouvons créer une société inclusive pour tous!

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink that reads "Randy Dickinson". The signature is written in a cursive, flowing style.

Randy Dickinson
Président du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Téléphone : 1 800 442-4412
Courriel : pcd-cpmph@gnb.ca
www.pcd-cpmph.ca

Contexte

Le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées (CPMPH) est l'organisme de consultation du gouvernement du Nouveau-Brunswick responsable de la consultation et de la mobilisation des intervenants, de la recherche et de l'étude, ainsi que de la mise en commun de l'information, sur les questions liées aux obstacles que rencontrent les personnes handicapées. La mission du CPMPH repose sur l'énoncé suivant « Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées ». Nous offrons un leadership dynamique, afin d'améliorer la qualité de vie de toutes les personnes handicapées vivant au Nouveau-Brunswick.

Le CPMPH aide à coordonner l'approche du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) en ce qui concerne les questions touchant les personnes handicapées. Il le fait en collaboration avec les autres ministères et les principaux intervenants. Les partenariats du CPMPH au sein du gouvernement et avec le secteur à but non lucratif sont des facteurs importants, car tous travaillent de concert pour améliorer le soutien et les résultats pour les personnes handicapées et leur famille, au Nouveau-Brunswick.

Au sens de la *Loi créant le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées*, « personne handicapée » désigne une personne qui présente une incapacité physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa participation pleine et effective à la société, sur la base de l'égalité avec les autres.

Pour prendre en considération la gamme la plus large possible d'occasions de croissance du Nouveau-Brunswick, le CPMPH a organisé une série d'activités de mobilisation et de réunions, avec les intervenants, dans toute la province, du début de février 2019 à mars 2020, en vue d'élaborer une nouvelle stratégie provinciale relative au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap (PAPH) au Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de sa stratégie de mobilisation pour les personnes handicapées, le CPMPH a également organisé un sommet à l'intention des principaux intervenants du secteur touchant les personnes handicapées, un sondage provincial, plusieurs réunions publiques, dans la province, ainsi que des réunions individuelles avec les intervenants intéressés et les principales parties prenantes, en vue de cerner les obstacles auxquels doivent faire face les personnes handicapées et de lancer des idées au sujet des moyens de les faire tomber.

Le PAPH consiste en une stratégie pluriannuelle qui inclut des recommandations concernant les intervenants clés auprès des personnes handicapées, portant sur la pauvreté, le logement, le soutien à ces personnes, l'accessibilité, le transport, ainsi que les loisirs et le mieux-être.

Il comprend des mesures recommandées pour donner suite aux questions qui sont ressorties du processus de consultation et de mobilisation du CPMPH.

Pour que les personnes handicapées atteignent leur plein potentiel, nous devons nous assurer qu'elles bénéficient du même accès que tous les autres citoyens.

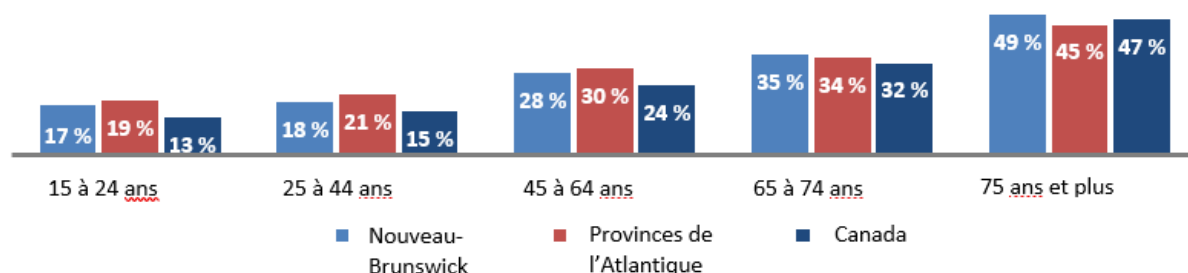
Le CPMPH a préparé diverses ébauches du présent rapport, en vue de le communiquer à ses partenaires, afin d'obtenir des éclairages supplémentaires et des suggestions de révision, avant la date d'échéance de sa présentation au gouvernement.

Nous aimerions en profiter pour remercier les nombreux intervenants communautaires qui ont fourni nombre de rétroactions durant la période ayant conduit à la publication du présent document. Pour surveiller les mesures en place à l'égard de toutes ces recommandations et pour rendre compte du processus de mise en œuvre, le CPMPH s'est engagé à travailler avec les personnes handicapées, leur famille, les organismes leur offrant des services, les ministères et d'autres organismes communautaires.

Statistiques clés sur les incapacités au Nouveau-Brunswick et au CANADA : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017

En 2017, environ 161 590 personnes au Nouveau-Brunswick, âgées de 15 ans et plus, avaient une ou plusieurs incapacités. Cette proportion représente 26,7 % de la population de la province, âgée de 15 ans et plus, soit le deuxième pourcentage le plus important parmi les provinces et les territoires, bien au-dessus de la moyenne nationale de 22,3 %. Le nombre élevé de personnes ayant une incapacité au Nouveau-Brunswick reflétait en partie la population relativement âgée de la province. Cependant, même après un ajustement en fonction de l'âge, le Nouveau-Brunswick continue de caracoler en tête, lorsqu'il est question de prévalence des incapacités.

Prévalence de l'incapacité selon le groupe d'âge, 2017



Au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du pays, la prévalence des incapacités était plus importante chez les femmes que chez les hommes. Cette tendance, relevée dans la plupart des grandes catégories d'âge, était toutefois la plus prononcée chez les jeunes.

Les immigrants et les personnes membres d'un groupe de minorité visible étaient moins susceptibles d'avoir une incapacité que les non-immigrants ou les personnes qui n'étaient pas membres d'un groupe de minorité visible. Au Nouveau-Brunswick, parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, 22,1 % des immigrants et 12,6 % des personnes membres d'un groupe de minorité visible avaient une ou plusieurs incapacités, contre 27,1 % des personnes n'étant ni immigrantes ni membres d'un groupe de minorité visible. À l'échelle nationale, 19,2 % des immigrants et 15,0 % des personnes membres d'un groupe de minorité visible avaient une ou plusieurs incapacités¹.

En date de 2017, 44,7 % des personnes handicapées, âgées de 15 ans et plus, avaient suivi certaines études postsecondaires, contre 52,1 % des personnes non handicapées.

¹ Toutes les données ayant trait aux immigrants, aux groupes de minorité visible, à l'éducation et au revenu, dans le présent document, ont été consultées par la voie du [programme de données communautaires](#).

Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies

« La présente Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. »

Article premier de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Avec l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies, le mouvement mondial des personnes handicapées a réalisé une très importante avancée. La CDPH est le résultat de décennies de travail de la part de l'Organisation des Nations Unies, dans le but de changer les attitudes et les approches envers le handicap, afin de garantir la pleine égalité et la participation des personnes handicapées dans la société.

La CDPH a été ratifiée au Canada, en mars 2010, avec le consentement des gouvernements provinciaux et territoriaux. Elle encourage le gouvernement à se montrer proactif et déclare :

Dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois et des politiques adoptées aux fins de l'application de la présente Convention, ainsi que dans l'adoption de toute décision sur des questions relatives aux personnes handicapées, les États Parties consultent étroitement et font activement participer ces personnes, y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent.

Article 4(3)

Journée internationale des personnes handicapées 2021

Leadership et participation des personnes handicapées – Vers un monde post-COVID-19 inclusif, accessible et durable

C'est le 3 décembre qu'est observée, chaque année, la Journée internationale des personnes handicapées. Cette journée vise à promouvoir la compréhension des questions liées aux handicaps, ainsi que des droits des personnes handicapées, et à mettre en évidence les gains

pouvant être tirés d'une pleine intégration de ces personnes dans tous les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle des collectivités dans lesquelles nous vivons tous.

Chaque année, partout dans le monde, on prévoit et on organise des célébrations, afin de mettre en valeur les contributions faites par des personnes handicapées, en tant qu'agents du changement et de développement dans les collectivités où elles vivent.



Le secrétaire général des Nations Unies a commenté le thème de cette année en ces termes :

« Réaliser les droits, l'autonomie et la liberté de décision des personnes handicapées fera progresser notre avenir commun.

Nous avons besoin de la participation de toutes et de tous, y compris des personnes handicapées, pour atteindre les objectifs de développement durable. Partout dans le monde, les personnes handicapées et les organisations qui les représentent œuvrent pour que le slogan « rien sur nous sans nous » devienne une réalité.

La COVID-19 a mis à nu les obstacles et les inégalités qui continuent d'accabler le milliard de personnes handicapées dans le monde, qui ont été parmi les plus durement touchées par la pandémie.

Un plan de lutte contre la pandémie et de relèvement tenant compte des personnes handicapées ne peut être établi sans la contribution des personnes concernées. Il devrait permettre de forger des partenariats, de lutter contre l'injustice et la discrimination, d'élargir l'accès à la technologie et de renforcer les institutions afin qu'un monde plus inclusif, plus accessible et plus durable voie le jour après la COVID-19.

Je demande instamment à tous les pays de mettre pleinement en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées, d'accroître l'accessibilité et de supprimer les obstacles juridiques, sociaux, économiques et autres, avec la participation active des personnes handicapées et des organisations qui les représentent.

En cette Journée internationale des personnes handicapées, prenons l'engagement de construire un avenir durable, inclusif et juste pour toutes et tous, sans laisser personne de côté. »

la promotion de la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales par ces personnes ainsi que celle de leur pleine participation renforceront leur sentiment d'appartenance et feront notablement progresser le développement humain, social et économique de leurs sociétés et l'élimination de la pauvreté.

Préambule (m)

Historique du CPMPH

CPMPH

Historique

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé que l'année 1981 serait l'Année internationale des personnes handicapées, favorisant ainsi la mise en œuvre d'efforts notables en la matière au Nouveau-Brunswick.

Lors d'une conférence provinciale qui s'est tenue à l'automne 1981, à laquelle participaient de nombreuses personnes handicapées, des parents, des organismes au service de ces personnes et des représentants du gouvernement, il a été décidé de former un organisme permanent, afin de maintenir l'élan et l'enthousiasme engendrés par l'Année internationale des personnes handicapées.

Une résolution, adoptée à l'unanimité par les participants à la conférence, a mené à la rédaction et à l'adoption d'une loi créant le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées, en 1982.

Le CPMPH est un organisme dont la mission consiste à mener des consultations et des études et à partager des données, qui a été créé pour donner son avis au gouvernement provincial et le conseiller sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées.

Le CPMPH encourage et surveille la conformité du gouvernement à la CDPH.

En partenariat avec les secteurs public et sans but lucratif, le CPMPH continue de faire avancer le dossier des personnes handicapées et de leur famille au Nouveau-Brunswick.

Structure

Le CPMPH se compose d'une personne nommée à la présidence et de douze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le CPMPH compte quatre employés à temps plein qui assurent le fonctionnement des services, pour la province, dans les deux langues officielles.

Vision

Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées

Mission

Nous assurons un leadership dynamique pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes touchées par un handicap au Nouveau-Brunswick. Nous réalisons cela en:

- **Étant une voix forte et un excellent modèle pour la pleine participation de la communauté**
 - **Effectuant des recherches et des conseils au premier ministre et au gouvernement**
- **Éduquant et en augmentant la sensibilisation du public et le profil des droits, des capacités et des valeurs individuels**
 - **Établissant des partenariats et des réseaux stratégiques.**
- **Faciliter le soutien aux personnes, aux familles, aux aidants, aux professionnels, et aux collectivités.**

Proposition de valeur unique

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un conseiller non partisan du premier ministre et du gouvernement, qui travaille à améliorer la qualité de vie de toutes les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick.

Informations et ressources

Le CPMPH publie un certain nombre de documents dont :

- un répertoire des services offerts aux personnes handicapées au Nouveau-Brunswick;
- un répertoire des services de transport, incluant le programme d'adaptation de véhicules pour les personnes handicapées;
- un répertoire des services d'orientation professionnelle et de placement, ainsi que des possibilités de formation professionnelle, pour les personnes handicapées;
- un répertoire des aides financières aux personnes handicapées;
- un répertoire sur le logement et les accès sans obstacles pour les personnes handicapées;
- un répertoire des aides financières médicales aux personnes handicapées;
- un répertoire des financements des sports et des loisirs pour les personnes handicapées.

Rôle du CPMPH par rapport au PAPH

- Le CPMPH agit à la suite des recommandations du PAPH, dont il est le maître d'œuvre.
- Le CPMPH préside le comité interministériel pour le PAPH.
- Le CPMPH collabore très étroitement avec les ministères, les groupes communautaires et les personnes handicapées de la province sur les recommandations et les mesures du PAPH; il demande et recueille des points de la situation des ministères responsables de la préparation des rapports d'étape annuels.

Résumé des objectifs généraux

Les objectifs généraux du PAPH consistent notamment :

- à s'assurer que les personnes ayant différents types de handicap ont un accès équitable aux services nécessaires;
- à promouvoir la sensibilisation aux droits fondamentaux de la personne pour les personnes handicapées, et à les faire respecter, rapidement et avec efficacité;
- à veiller à ce que les fournisseurs de services soient tenus responsables de l'assurance de la qualité et de la prestation équitable de tous les programmes et services destinés aux personnes handicapées.

Le PAPH formule 43 recommandations de mesures que pourrait adopter le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les recommandations sont regroupées en onze catégories de mesures précises, à savoir :

- | | |
|--|---------------------------------|
| ○ Citoyenneté à part entière; | ○ Logement; |
| ○ Accessibilité et absence d'obstacles; | ○ Loisirs et mieux-être; |
| ○ Pauvreté; | ○ Emploi; |
| ○ Soutien aux personnes handicapées; | ○ Transport; |
| ○ Éducation; | ○ Autre. |
| ○ Santé mentale; | |

Dernières informations et situation des recommandations

Citoyenneté à part entière

Objectifs :

- Faire en sorte que toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick soient des lieux inclusifs pour les personnes handicapées.
- Sensibiliser le grand public à la vision et aux principes de la citoyenneté à part entière pour toutes les personnes et lui faire comprendre le potentiel et les capacités des citoyens et des citoyennes ayant un handicap
- Faire participer les consommateurs à tous les aspects de la planification et de la prestation des services et des installations publics

Recommandation 1

Le GNB créera un comité spécial interministériel, d'ici novembre 2020, avec pour mandat de travailler ensemble pour partager des renseignements et des mesures liés à l'examen et à la mise en œuvre du PAPH. Chaque ministère ou organisme gouvernemental devra nommer un cadre supérieur, pour un mandat de 18 mois au sein du comité, qui devrait se réunir tous les trimestres. Les parties prenantes externes pourraient, au besoin, être invitées à assister aux réunions, pour participer aux discussions portant sur la mise en œuvre du PAPH, ainsi que pour fournir, le cas échéant, des renseignements.

Réponse des ministères du GNB :

- Le Comité interministériel sur le PAPH, dirigé par le CPMPH, a été formé en novembre 2020.
- Des réunions ont lieu tous les trimestres, en vue de fournir des conseils et de superviser les réponses et les mesures du GNB par rapport au PAPH.

Recommandation 2

Le GNB adoptera, d'ici 2021, un « prisme stratégique du handicap » constituant un outil sur lequel il pourra s'appuyer dans le cadre de l'élaboration ou de l'examen de ses programmes et de ses politiques.

Réponse des ministères du GNB :

- Une révision du manuel de procédures du Bureau du Conseil exécutif est actuellement en cours, y compris des changements possibles aux gabarits des MCE/lentilles politiques.
- Le gouvernement va travailler avec le Conseil pour développer une formation pertinente pour les professionnels de la politique publique.

Recommandation 3

Le GNB déterminera et adoptera, d'ici 2022, un ensemble complet de valeurs de référence et d'indicateurs permettant de mesurer les résultats pour les personnes handicapées et d'éclairer la prise de décision.

Réponse des ministères du GNB :

- La SFEH participe actuellement à des travaux portant sur un modèle de services complets de soutien aux personnes handicapées.
- Dans le cadre de ce processus, on examinera un certain nombre d'indicateurs au sein de la population des personnes handicapées, notamment dans le contexte des programmes PSPH, SLD et SFEH.
- On prévoit que la proposition sera faite d'ici 2022.
- Le Programme de données communautaires (PDC) examine actuellement cette recommandation pour voir comment elle pourrait contribuer au recueil des données nécessaires. Le PDC est une initiative du Réseau canadien de développement économique de la communauté.

Accessibilité et absence d'obstacles

Objectifs :

- **Améliorer les dispositions obligatoires de la loi et des règlements pour le *Code provincial du bâtiment*, afin que celui-ci exige la conformité à des normes minimales de conception universelle, dans l'ensemble des installations et des édifices publics**
- **Accroître la sensibilisation à la démographie, afin d'assurer un soutien accru pour les analyses de cas, qui justifient les dépenses liées aux rénovations ou aux nouvelles constructions, visant à résoudre les problèmes d'accès universel**

Recommandation 4

Une loi sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick devra être en vigueur d'ici la fin de 2021.

Réponse des ministères du GNB :

- Conformément à la motion 78, un comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick a été créé. Il a pour mandat de mener des consultations auprès des intervenants communautaires et des ministères concernés par la communauté des personnes handicapées, et de soumettre à la Chambre un rapport avec des recommandations.
- Du 19 au 22 octobre 2021, le Comité, présidé par M^{me} Kathy Bockus, a entendu 18 ministères et intervenants clés différents.
- Il a également annoncé la possibilité, pour le public, de soumettre des mémoires, avant le 31 décembre 2021.
- Après confirmation des étapes suivantes, notamment la production de la version définitive du rapport, le BCE travaillera avec toutes les parties concernées pour élaborer un chemin critique menant à une proposition de rédaction d'une nouvelle loi sur l'accessibilité.

Pauvreté

Objectifs :

- **Réduire le niveau général de pauvreté chez les personnes et les familles touchées par un handicap**
- **Créer un nouveau programme de revenus pour les personnes handicapées**
- **S'assurer que les personnes handicapées ont un revenu suffisant pour faire face à leurs besoins de base et qu'elles disposent d'un niveau de vie raisonnable au sein de la collectivité**

Recommandation 5

Le ministère du Développement social retirera, d'ici 2022, les personnes handicapées des catégories et des politiques habituelles, en ce qui concerne l'aide sociale, et créera un programme entièrement séparé de prestations pour ces personnes.

Réponse des ministères du GNB :

- Dans le cadre de la réforme de l'aide sociale de 2021, un groupe de travail a été mis sur pied pour examiner les services et les programmes de soutien aux personnes handicapées offerts par le ministère du Développement social, y compris le soutien du revenu.
- Le groupe de travail se compose de représentants des soins de santé primaires et des soins paramédicaux, du CPMPH et du Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick, ainsi que de personnes et de membres de familles qui ont une expérience directe des services et des programmes de soutien aux personnes handicapées.
- Il conseillera le ministère du Développement social sur des questions relatives à l'amélioration des services de soutien et à la coordination de la prestation de ces services.
- Ses membres proposeront un modèle global, accompagné de recommandations pour sa mise en œuvre.

Soutien aux personnes handicapées

Objectifs :

- **Améliorer l'accès aux mesures de soutien pour les personnes handicapées**
- **Voir à ce que les consommateurs et les consommatrices participent activement à l'élaboration et à la prestation des programmes de soutien aux personnes handicapées**
- **Veiller à ce que le type d'invalidité, l'âge, le revenu personnel ou le revenu du ménage, ou le lieu d'habitation ne constituent pas des obstacles à l'obtention des services de soutien dont les personnes handicapées ont besoin**
- **Veiller à ce que les soutiens et les services soient basés sur les besoins de la personne et non pas uniquement sur un diagnostic**

Recommandation 6

Le GNB élaborera, d'ici 2023, une stratégie pour mieux évaluer, recommander, recycler et financer les technologies d'assistance.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur francophone :

- Depuis quelques années, le MEDPE fournit du financement aux districts scolaires francophones qui, par la suite, identifient et s'occupent de combler les besoins de technologie d'assistance dans leurs écoles.

MEDPE – Secteur anglophone :

- Un nouveau processus a été élaboré et déployé à l'automne 2019 dans les districts scolaires anglophones.
 - Le MEDPE fournit un financement aux districts scolaires, deux fois par an; le processus de détermination et de fourniture de la technologie d'assistance appropriée se faisant dans les écoles et les districts scolaires.

Recommandation 7

Le GNB élaborera et mettra en œuvre, d'ici la fin de 2022, une stratégie provinciale pour attirer et conserver le personnel des services de soutien à domicile prévoyant une rémunération procurant un niveau de vie adéquat.

Réponse des ministères du GNB :

- Au cours des deux dernières années, le ministère du Développement social a régulièrement collaboré avec le personnel de soutien à la famille, avec, à la clé, certaines augmentations de salaire.
- En 2021, Éducation postsecondaire, Formation et Travail a fait deux annonces concernant la formation et l'accréditation dans les professions de préposé aux services de soutien à la personne et de conseiller en intégration communautaire. Depuis le 1^{er} juillet les candidatures à l'accréditation sont acceptées pour les deux professions, les frais ayant été supprimés pour une durée indéterminée. Depuis le 1^{er} août, le coût de la formation est subventionné pour les deux professions.

Recommandation 8

Le ministère du Développement social mettra à jour, d'ici 2023, la liste des équipements, pour y inclure les articles suivants, dans le cadre du programme des services de santé :

- a) Équipement pour la perte de vision;
- b) Technologie d'assistance et équipement de communication;
- c) Équipement pour la perte d'audition et implants cochléaires.

Réponse des ministères du GNB :

- L'équipement fourni par les services de santé est continuellement évalué, mais l'ajout d'équipements pour les malvoyants et les malentendants nécessiterait un financement important.
- La prochaine étape consistera à avoir une discussion plus large avec le ministère de la Santé et avec EDPE.

Recommandation 9

Tous les traitements pharmacologiques approuvés par Santé Canada figureront, d'ici avril 2021, parmi les traitements de première ligne du formulaire provincial des Régimes de médicaments du Nouveau-Brunswick pour les personnes vivant avec une incapacité due à une maladie comme la dystrophie musculaire ou la sclérose en plaques. Dans ces cas, une intervention précoce ralentit la progression de la maladie et diminue le handicap.

Réponse des ministères du GNB :

Pas commencé

Recommandation 10

Le GNB élaborera, d'ici 2025, un plan visant une sensibilisation accrue à la nécessité de disposer d'un accès à des interprètes, notamment au sein des secteurs des soins de santé et de la justice, dans le contexte desquels la clientèle sourde pourrait avoir besoin d'accéder à un service essentiel.

Réponse des ministères du GNB :

- Développement social gère actuellement un contrat de services d'interprétation avec Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick.
- Ce contrat comprend des services d'interprétation pour tous les gens du Nouveau-Brunswick, pas seulement la clientèle de Développement social. Le contrat actuel expire en 2023.
- La prochaine étape consistera à avoir des discussions, avec les parties prenantes appropriées, au sujet d'un plan de sensibilisation à l'accès aux services essentiels pour la clientèle sourde.

Recommandation 11

Le GNB élargira le modèle de prestation des services intégrés utilisé pour servir les enfants et les jeunes, et adoptera, d'ici 2022, un modèle similaire, permettant d'assurer un accès et une prestation rapides des services aux adultes ayant un handicap, en particulier aux personnes ayant des besoins plus complexes.

Réponse des ministères du GNB :

- Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'examen complet des services de soutien aux personnes handicapées en cours.
- On ne prévoit pas que ces travaux débouchent sur un modèle élargi de prestation de services intégrés; toutefois, le nouveau modèle comblera une lacune dans la transition des programmes pour enfants et jeunes (SFEH) vers les services destinés aux personnes de 19 ans et plus.

Éducation

Objectifs :

- **S'assurer que le système inclusif d'écoles publiques continue d'évoluer, afin que tous les élèves ayant un handicap aient l'appui dont ils ont besoin pour atteindre leur plein potentiel**
- **Veiller à ce que toutes les réformes éducatives (politiques et programmes) soient cohérentes avec la CDPH et qu'elles favorisent un modèle d'éducation inclusive dans le cadre duquel les enfants et les jeunes ayant un handicap apprennent dans des environnements d'apprentissage communs avec leurs condisciples de leur âge**
- **Accroître le nombre d'élèves ayant un handicap qui poursuivent avec succès des études postsecondaires**
- **S'assurer que le personnel enseignant, ainsi que les autres membres du personnel du système d'éducation, dispose des qualifications et des soutiens adéquats, afin que tous les élèves puissent avoir accès à une éducation inclusive**

Recommandation 12

Le GNB élaborera et adoptera, d'ici 2021, une politique d'inclusion et des programmes appropriés pour le secteur des garderies éducatives, favorisant la pleine inclusion des enfants ayant un handicap dans l'apprentissage précoce et garantissant que les parents ont un accès égal aux garderies partout au Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur francophone :

- Les districts scolaires francophones ont embauché cinq personnes francophones chargées de fournir des conseils dans le domaine de l'apprentissage précoce.
- L'objectif est que 40 % des centres d'apprentissage précoce aient reçu un soutien à l'inclusion, sur place, d'ici mars 2022.
- Le personnel de soutien de l'inclusion du secteur francophone suit également les webinaires offerts par l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire, l'objectif étant que 100 % des personnes qui y participent aient terminé cette formation, d'ici mars 2022.

MEDPE – Secteur anglophone :

- Les districts scolaires anglophones ont embauché sept personnes chargées de fournir des conseils en matière d'apprentissage précoce aux garderies éducatives afin de les aider dans le cadre de leur passage au Programme de soutien à l'inclusion.
- Le MEDPE a pour objectif que, d'ici mars 2022, 35 % des établissements désignés auront reçu un soutien sur place.
- La formation du personnel de soutien à l'inclusion est en cours, par l'entremise de webinaires offerts par l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire, l'objectif étant que 60 % des personnes aient reçu cette formation d'ici mars 2022.

MEDPE – Les deux secteurs :

- En mars 2021, des modifications ont été apportées à la *Loi sur les services à la petite enfance* pour inclure des dispositions concernant l'inclusion dans le secteur des garderies éducatives.
- Des révisions du Programme amélioré des travailleurs de soutien ont été lancées, en vue d'élargir sa portée et de le rendre conforme aux exigences législatives. Dans ce cadre, il a été renommé Programme de soutien à l'inclusion pour refléter la gamme de soutiens pouvant être offerts.

Recommandation 13

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance va regarder à développer d'ici le 31 mars 2021, conjointement avec les parties prenantes, des lignes directrices claires exigeant une évaluation psychopédagogique afin d'accroître l'accessibilité et de permettre aux enfants nécessitant l'évaluation de l'obtenir en moins de six semaines.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur francophone :

- Une approche d'intervention est en cours d'élaboration. La formation à cette démarche sera offerte aux personnes enseignantes-ressources en 2022-2023.

MEDPE – Secteur anglophone :

- Le MEDPE donne accès à une bibliothèque d'évaluation numérique au personnel éducatif des écoles et des districts scolaires de la province. Une approche d'intervention est en cours d'élaboration et des formations ciblées débuteront en 2022-2023.

MEDPE – Les deux secteurs :

- Le MEDPE fait partie d'un comité interministériel qui travaille actuellement sur la Stratégie en matière d'effectifs en psychologie afin de combler la pénurie de psychologues dans la province.

Recommandation 14

Le MEDPE se dotera, d'ici 2023, d'une stratégie d'élaboration de services coordonnés de prévention de la maladie mentale chez les enfants et chez les jeunes, traitant des difficultés en matière de santé mentale qu'éprouvent les enfants et les jeunes.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur francophone :

- Le MEDPE s'est associé à William Morrison & Associates pour fournir dans toutes les écoles francophones de la province des outils et des ressources au personnel scolaire du secteur francophone, ainsi qu'aux familles, notamment par l'entremise d'une évaluation annuelle du bien-être et de la résilience.
- Le secteur francophone offre aux enseignants une formation continue au niveau des premiers soins en santé mentale, ainsi qu'une formation continue au niveau de l'évaluation de la menace et, du risque de la violence.
- Les districts scolaires ont intégré à leurs écoles secondaires seize personnes offrant du mentorat en gestion du comportement. En février 2021, ces personnes ont commencé à suivre une formation de trois ans qui reflète les dernières recherches sur le comportement et l'apport du fonctionnement du cerveau sur celui-ci. La formation comportait également un volet d'accompagnement.

MEDPE – Secteur anglophone :

- Le MEDPE s’est associé à William Morrison & Associates pour fournir des ressources en santé mentale au personnel éducatif. Une série de webinaires sur l’apprentissage social et émotionnel a été développée et distribuée au personnel éducatif du Nouveau-Brunswick.
- Le secteur anglophone offre des cours sur le bien-être personnel de la 3^e à la 5^e année et sur le développement personnel et la planification de carrière de la 6^e à la 10^e année permettant la prévention du suicide et le bien-être mental positif des élèves.
- Trente-neuf mentors d’intervention comportementale ont été assignés dans les écoles anglophones pour fournir du soutien et faire des interventions au niveau intermédiaire.
- Du financement et de la formation sont encore offerts aux écoles et aux districts scolaires dans les domaines de la santé mentale et du bien-être, de l’évaluation du risque de violence, de la prévention du suicide et des pratiques tenant compte des traumatismes.

MEDPE – Les deux secteurs :

- La prestation de services intégrés est désormais disponible dans tous les districts scolaires.
- Les équipes de l’enfance et de la jeunesse offrent une gamme de services sociaux, émotionnels et de santé mentale aux enfants et aux jeunes dans les écoles.

Recommandation 15

Le MEDPE cherchera à élaborer, d’ici la fin de 2020, en collaboration avec les districts scolaires et les partenaires communautaires, des stratégies et des ressources visant à assurer une compréhension et une mise en œuvre claires et cohérentes de la Politique 322 dans toutes les écoles publiques du Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur francophone :

- Une concertation avec différentes parties prenantes a eu lieu à la mi-février 2021. À la suite de cette consultation, le MEDPE travaille à établir des priorités et des échéanciers.
- L’objectif 1 du plan décennal du secteur francophone est la plus grande priorité du MEDPE.
 - Cet objectif met l’accent sur l’élaboration d’un projet de vie et de carrière permettant à tous les élèves d’atteindre leur plein potentiel.
 - Un plan de transition a été élaboré en appui à l’atteinte de cet objectif, et ce plan sera mis à l’essai dans six écoles francophones à compter de janvier 2022.

- La formation intitulée *Formation en pédagogie inclusive* a aussi été offerte aux nouvelles personnes enseignantes-ressources.

MEDPE – Secteur anglophone :

- En collaboration avec des partenaires communautaires, les documents de la série *De la politique à la pratique* ont été élaborés. Trois de ces documents ont été publiés et les deux derniers le seront sous peu.
- En 2018, le secteur anglophone a formé un comité directeur sur l'inclusion scolaire, qui travaille avec les partenaires communautaires et les écoles à renforcer l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick.
- La Politique 322 – Éducation inclusive a été révisée.

Recommandation 16

Le GNB élaborera, adoptera et mettra en œuvre, d'ici 2022, une politique provinciale en matière de transition de l'école secondaire pour les jeunes ayant un handicap, pour les secteurs tant anglophone que francophone.

Réponse des ministères du GNB :

- Le CPMPH a tenu des réunions avec le MEPFT et le MEDPE pour créer un guide de transition. Le « *Guide de transition pour les étudiants handicapés – Pour vous aider à naviguer dans les études postsecondaires* » est sorti en avril 2021, dans le cadre d'un partenariat avec le Renaissance College.

MEDPE – Secteur francophone :

- Le secteur francophone a décidé de ne pas rédiger de politique à ce sujet, mais plutôt d'établir un processus avec les différents intervenants.
- Le secteur francophone a développé un plan de transition qui facilitera ce processus et sera piloté dans six écoles à partir de janvier 2022.

MEDPE – Secteur anglophone :

- Le secteur anglophone s'est associé au MEPFT pour financer un poste au sein de l'équipe des services de soutien à l'éducation prioritairement responsable de la conception universelle de l'apprentissage pour l'information scolaire et professionnelle et la transition.
- Les plans de transition officiels sont désormais disponibles, sous forme électronique, dans le cadre du système du plan d'apprentissage personnalisé (PAP) de l'élève sur la plateforme « ESS Connect ».

- Partenariat avec L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire sur un projet pilote axé sur le travail avec les élèves ayant un handicap important et sur leur transition vers la vie communautaire.

MEDPE – Les deux secteurs :

- Actuellement, une approche de réponse à l'intervention (Ràl) qui répond aux besoins de transition de tous les élèves est en cours de développement en collaboration avec les deux secteurs.

Recommandation 17

Le GNB déterminera et éliminera les obstacles à l'accès aux études postsecondaires, d'ici 2023.

Réponse des ministères du GNB :

- Depuis 2009, le programme d'accès et de réussite de EPFT a accordé des subventions aux établissements postsecondaires financés sur des fonds publics, afin d'appuyer l'innovation visant à éliminer les obstacles et de soutenir les étudiants et les étudiantes des groupes sous-représentés, notamment les personnes handicapées, et ce, tout au long de leurs études. Les projets peuvent être financés à 100 % des fonds demandés au cours des trois premières années et à 50 % la quatrième année. Le programme est fondé sur la prémisse que les établissements opérationnaliseront, de manière permanente, les projets réussis et qu'ils partageront les pratiques exemplaires à l'échelon de l'ensemble du secteur de l'éducation postsecondaire, au profit de l'ensemble des étudiants et des étudiantes du Nouveau-Brunswick.
- Il n'y a pas de programmes provinciaux d'aide financière aux étudiants ciblant les personnes handicapées. Éducation postsecondaire, Formation et Travail administre deux programmes fédéraux :
 - Les Bourses d'études canadiennes pour étudiants ayant un handicap permanent (BEC-HP) permettent aux étudiants et aux étudiantes admissibles ayant un handicap permanent de recevoir 4 000 \$ (le montant du financement a récemment été augmenté en réponse à la pandémie de COVID-19) par année scolaire, pour couvrir les frais d'hébergement, de scolarité et d'achat de livres.
 - Les Bourses d'études canadiennes pour services et équipements pour étudiants ayant un handicap permanent (BEC-SEHP) sont accessibles aux étudiants et aux étudiantes ayant un handicap permanent admissible aux BEC-SEHP qui doivent faire face à des frais exceptionnels liés à leurs études, par exemple pour des professeurs particuliers, pour de la prise de notes, pour de l'interprétariat, pour une machine Braille ou pour des aides techniques. Les BEC-SEHP offrent jusqu'à 20 000 \$ par année universitaire.

Recommandation 18

Le MEDPE examinera, d'ici 2021, la mise en œuvre d'une composante culturelle et linguistique dans le plan de transition d'intervention auprès des jeunes enfants sourds, de la maternelle à la 12^e année.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur francophone :

- Au même titre que tous les élèves fréquentant les écoles francophones de la province, les élèves ayant une perte auditive de la maternelle à la 12^e année s'inscrivent dans le mouvement du développement de la culture acadienne et de la langue française. C'est dans cette philosophie inclusive que les élèves ayant une perte auditive souscrivent à la même langue et à la même culture que leurs pairs.

MEDPE – Secteur anglophone :

- Le GNB continue de soutenir les élèves malentendants du secteur anglophone par l'intermédiaire du conseil d'administration de la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA), un organisme de coopération interprovinciale qui offre des services, des programmes et des possibilités de soutien éducatif adaptés à la culture et à la langue.

Santé mentale

Recommandation 19

Le GNB élaborera et mettra en œuvre, d'ici décembre 2021, une stratégie visant expressément à améliorer l'accès aux services de santé mentale des personnes ayant des difficultés dans ce domaine (notamment les personnes ayant une incapacité concomitante).

Réponse des ministères du GNB :

Pas commencé

Recommandation 20

Le GNB créera, d'ici 2023, un comité provincial chargé d'élaborer un plan à long terme visant à assurer la fourniture rapide de soutiens et de services en santé mentale, ainsi qu'en matière de traitement des dépendances, aux personnes ayant une maladie mentale. Ce comité se penchera, en outre, sur les problèmes entourant la santé mentale et la loi.

Réponse des ministères du GNB :

Pas commencé

Logement

Objectifs :

- **Augmenter le nombre de logements abordables et accessibles dans la province**
- **Promouvoir les concepts des aménagements accessibles universels pour tous les nouveaux projets d'habitation, y compris la rénovation des stocks de logements actuels lorsque cela est possible**

Recommandation 21

Le ministère du Développement social augmentera, d'ici 2023, le nombre d'options de logement avec services de soutien pour les personnes handicapées, notamment pour les logements abordables et accessibles.

Réponse des ministères du GNB :

- Le ministère du Développement social finance la mise en œuvre de modèles de logements avec services de soutien, par le biais de programmes existants et d'activités planifiées recensées dans la Stratégie provinciale en matière de logement.
- Le Nouveau-Brunswick compte plus de 14 600 logements locatifs dans le portefeuille de logements abordables (certains entretenus par la province et d'autres détenus et entretenus par les secteurs du logement privé, sans but lucratif ou coopératif, subventionnés par Développement social).
- Plus de 6,8 millions de dollars seront investis, dans toute la province, au cours des trois premières années de l'Entente bilatérale SCHL–Nouveau-Brunswick 2018-2028 dans le cadre de la Stratégie fédérale sur le logement, en vue de créer des logements locatifs abordables supplémentaires.

- Cette entente entraînera directement le retrait d'environ 1 200 ménages de la liste d'attente provinciale et leur installation dans de nouveaux logements abordables.
- L'Allocation Canada–Nouveau-Brunswick pour le logement a été mise à la disposition de tous les ménages admissibles du Nouveau-Brunswick le 21 juin 2021. Elle fournit une aide à la location à court terme (jusqu'à trois ans) visant à aider les familles du Nouveau-Brunswick avec des enfants, qui ont du mal à payer un loyer, du fait d'un travail à temps partiel ou d'un emploi mal rémunéré.
- Le GNB s'est engagé dans un vaste processus de consultation pour obtenir des commentaires sur l'élaboration des stratégies fédérales et provinciales en matière de logement, ainsi que sur le Plan d'action 2019-2022, en vertu de l'Entente bilatérale.
- Des séances intergouvernementales et intersectorielles ont été organisées pour permettre aux intervenants de formuler des commentaires sur les éléments de ces plans en matière de logement.
- Des analyses comparatives avec d'autres pays et entre les provinces ont également été effectuées.
- Le processus de consultation exhaustif entrepris garantit que les divers besoins en matière de logement, dans toute la province, sont intégrés à l'élaboration des objectifs et des cibles du Plan d'action.
- Développement social travaille actuellement à l'élaboration d'un cadre pour créer une approche centrée sur la personne, afin de faciliter la navigation dans le continuum du logement.

Recommandation 22

Le ministère du Développement social créera, d'ici 2021, un document de ressources, dans plusieurs formats, pour clarifier le processus d'accès au soutien au logement du gouvernement, y compris les critères d'admissibilité et les détails du processus.

Réponse des ministères du GNB :

- La Direction du logement et de l'itinérance s'engage à soutenir la création et la mise en œuvre d'un document de ressources, dans un format imprimé disponible en deux tailles de police différentes, pour clarifier le processus d'accès aux programmes de logement, y compris les conditions d'admissibilité.
- À l'automne 2020, le ministère du Développement social a lancé le site Web Soutiens sociaux NB.

- Ce site Web a été conçu pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à trouver facilement des renseignements sur les services et les programmes gouvernementaux et communautaires.
 - Il a été rapidement élargi, en 2021, pour inclure des renseignements destinés aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux gens du Nouveau-Brunswick cherchant à accéder à des programmes de logement.
 - Soutiens sociaux NB prévoit de poursuivre l'élargissement, au fil du temps, de ses ressources, pour fournir des renseignements accessibles et conviviaux.
- La base de données en ligne 211 constitue un autre outil utile, lancé en octobre 2020, grâce à un financement du gouvernement du Canada, en partenariat avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'aux contributions de Centraide et d'autres organisations.
 - Il s'agit d'un site Web hébergeant une base de données consultable, accompagné d'un service téléphonique, visant à aider les gens du Nouveau-Brunswick à obtenir des renseignements sur les programmes et les services communautaires disponibles, notamment les programmes et les services en matière de logement.
 - Développement social est en train d'élaborer et de promouvoir une campagne d'éducation et de sensibilisation sur tous ses programmes en matière de logement.

Loisirs et mieux-être

Objectifs :

- **Accroître le nombre de personnes handicapées, de toutes les catégories et de tous les âges, qui participent régulièrement à des activités saines de mieux-être et de loisirs**
- **S'assurer que tous les programmes et toutes les installations de loisirs publics font ce qu'il faut pour inclure les personnes handicapées.**

Recommandation 23

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture élaborera, d'ici 2021, un nouveau plan en matière de sports et de loisirs pour le Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

- Le Cadre stratégique pour le loisir au Canada et la Politique canadienne du sport ont influencé, par l'intermédiaire de leurs buts et de leurs objectifs relatifs à l'inclusion et à l'accessibilité à tous les échelons du sport, l'élaboration d'éléments spécifiques du plan stratégique de la Direction des sports et des loisirs (DSL) 2016-2020, en cours de révision pour une mise à jour.

- L'inclusion et l'accès constituent l'objectif stratégique 2 de ce plan; il s'agit d'améliorer l'inclusion et l'accès aux activités sportives et de loisirs, pour les populations faisant face à des obstacles pour participer à ce type d'activités.
- La DSL a récemment élaboré des stratégies internes liées aux personnes handicapées (2018-2019 et 2019-2020).
 - Ces stratégies affichent des objectifs liés à :
 - un meilleur accès à des équipements adaptés;
 - une participation accrue aux activités sportives et de loisirs.
- Deux produits récents des stratégies internes de la DSL ont abouti au lancement, en 2021, du Fonds pour l'inclusivité dans les installations de loisirs (FIIL).
 - Ce programme de financement a pour objectif d'appuyer les initiatives communautaires dans le domaine des loisirs améliorant l'inclusion et l'accès aux infrastructures de loisirs existantes, pour les populations confrontées à des obstacles à la participation.
 - La deuxième initiative consiste en une modification du programme Allez-y NB existant, qui offre aux personnes handicapées la possibilité de participer à des programmes de qualité, grâce à l'élaboration de programmes ou à l'achat d'équipement adapté.
- Les politiques, cadres et stratégies, mentionnés ci-dessus, ont offert une solution de rechange à un plan actualisé des sports et des loisirs du Nouveau-Brunswick.

Emploi

Objectifs :

- **Augmenter le taux d'emploi général des personnes handicapées**
- **Accroître la participation à un programme d'études postsecondaires ou de formation des personnes handicapées**
- **Améliorer les politiques et les mesures de soutien préalables à l'emploi et de soutien du revenu, afin de favoriser et de faciliter activement l'accès à l'emploi des personnes handicapées**
- **Élaborer des stratégies d'engagement avec les employeurs, en vue d'accroître le recrutement et la rétention des personnes handicapées**

Recommandation 24

Le GNB collaborera avec les parties prenantes pour examiner la Stratégie pancanadienne sur l'invalidité et le travail, afin d'évaluer son potentiel d'adoption, en tant que cadre stratégique de promotion de l'emploi des personnes handicapées, au Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

- En 2021, un groupe de travail interministérielle a été créé, avec EPFT, le CPMPH, Travail sécuritaire NB, le MAA, la DEF, EDPE et DS, afin d'examiner la Stratégie et d'élaborer une recommandation pour que les hauts fonctionnaires d'EPFT et du CPMPH dialoguent avec les parties prenantes sur l'adoption potentielle de la Stratégie.
- En avril 2021, le comité directeur a fourni une orientation à la Stratégie pancanadienne.
 - Il y avait consensus au sein du groupe de travail pour dire que la vision, les principes et les objectifs de la Stratégie s'inscrivaient en harmonie avec les approches du GNB.
- Les prochaines étapes, encore à déterminer, pourraient être influencées par les résultats du Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick.

Recommandation 25

Le GNB continuera à soutenir le réseau des Services d'aide à l'emploi (SAE).

Recommandation 26

EPFT se coordonnera avec divers intervenants, d'ici 2022, pour concevoir et mettre en place un modèle de prestation des services amélioré et des mesures de soutien à l'emploi plus flexibles, en vue de favoriser l'intégration et le maintien des personnes handicapées sur le marché du travail.

Réponse des ministères du GNB aux recommandations 25 et 26 :

- À la suite de vastes consultations avec les intervenants et les fournisseurs de services, Éducation postsecondaire, Formation et Travail mettront en place un nouveau modèle de prestation de services à l'emploi. À partir d'avril 2022, les Services d'aide à l'emploi (SAE) seront sous-traités à une nouvelle coopérative de fournisseurs de services tiers, qui travailleront à l'atteinte d'un ensemble commun d'objectifs et de mesures du rendement.

Recommandation 27

Le GNB réexaminera et améliorera le Programme d'égalité d'accès à l'emploi, en éliminant les obstacles à l'emploi et en offrant plus de possibilités et de promotions aux personnes handicapées, afin d'accroître leur présence au sein de la fonction publique. Il est également essentiel que le GNB devienne, d'ici 2021, un employeur modèle sur ce chapitre.

Réponse des ministères du GNB :

- Le GNB, par le biais du Programme d'égalité d'accès à l'emploi, a reçu l'approbation d'une subvention fédérale d'environ 190 000 \$. Il utilisera ces fonds pour mettre en œuvre un projet spécial d'un an visant à créer des possibilités d'emploi accrues au sein du GNB, pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et développementale (DDI).
- Travaillant en partenariat avec des spécialistes de l'emploi des personnes ayant une DDI, ainsi qu'avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire, le GNB vise, d'ici 2022-2023, à intégrer à son personnel, sur une base régulière, 10 à 15 personnes ayant une DDI.
- Les ressources nécessaires à cette initiative ont été obtenues et les travaux ont commencé en novembre 2021.

Recommandation 28

Le GNB mènera des consultations sur la modification, d'ici la fin de 2022, de la *Loi sur les normes d'emploi*, afin d'interdire l'attribution d'allocations inférieures au minimum salarial aux personnes handicapées (et à d'autres).

Réponse des ministères du GNB :

- En avril 2021, le ministre d'EPFT a rencontré l'association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (l'ANBIC) au sujet de leur document intitulé *Réforme des normes d'emploi pour assurer aux personnes handicapées l'égalité du minimum salarial au Nouveau-Brunswick*. EPFT a collaborés avec le ministère du Développement social pour offrir une formation sur une approche « Emploi d'abord » pour les trente-huit organismes impliqués dans la prestation du Programme de soutien et de services à l'emploi (PSSE, anciennement le programme ADAPF), et des postes ont été créés pour deux coordonnateurs de la transition.

Recommandation 29

Le GNB sensibilisera durablement le public, d'ici 2021, par le biais des médias et d'autres campagnes sur le potentiel des personnes handicapées à travailler et sur les besoins du marché du travail des employeurs du Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

Les travaux à ce sujet sont suspendus jusqu'à ce qu'une décision soit prise pour la recommandation 24 relativement à la Stratégie pancanadienne sur l'invalidité et le travail.

Recommandation 30

Le GNB établira, d'ici 2021, des programmes d'apprentissage expérientiel, avec soutien du revenu, pour les personnes handicapées.

Réponse des ministères du GNB :

- L'apprentissage expérientiel est une priorité pour Éducation postsecondaire, Formation et Travail :
 - En 2021-2022 5,85 millions de dollars ont été alloués au participation dans les initiatives Avenir NB ou Avenir Wabanaki. En 2020-2021 environ 4 500 élèves, étudiants et étudiantes ont bénéficié des initiatives Avenir NB ou Avenir Wabanaki, ou des deux, dans les écoles, de la maternelle à la 12^e année, ou dans les quatre universités financées par les fonds publics du Nouveau-Brunswick.
 - EPFT poursuit sa collaboration avec les établissements d'EDPE et d'EPS, en vue de recueillir des données sur les personnes handicapées qui accèdent à Avenir NB. La collecte de données sur la participation des personnes handicapées, au niveau postsecondaire (EPS), s'avère délicate, parce que, pour ce faire, ces personnes devraient s'identifier.
 - EPFT maintient ses partenariats avec des intervenants clés, comme l'ANBIC et Capacité NB, en vue de déterminer des solutions visant à accroître l'engagement et la réussite des étudiants et des étudiantes, ainsi que des employeurs.
 - EPFT et Développement social travaillent de concert à la prestation du Programme d'emploi et d'apprentissage expérientiel (PEAE), avec une mise en œuvre par des groupes de travail régionaux conjoints qui collaborent avec des fournisseurs de services tiers, déterminent les besoins du marché du travail et recrutent des employeurs pour des stages. L'objectif annuel normal de 8 classes par an avec 96 participants a été impacté par les restrictions liées au COVID-19.

Transport

Objectifs :

- **Accroître le nombre de transporteurs qui offrent des services de transport accessible et abordable dans nos collectivités et dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick**
- **Établir des programmes d'incitatifs financiers, afin de permettre aux organismes communautaires sans but lucratif et aux compagnies de taxis privées d'acquérir et d'exploiter des véhicules accessibles pour le transport public des personnes âgées ou des personnes handicapées**
- **Assurer le financement d'autres modes de transport communautaire**

Recommandation 31

Le GNB créera, d'ici 2021, un comité de mise en œuvre de l'accès aux transports, dont la mission consistera à superviser le suivi des recommandations figurant dans le plan de transport rural et urbain pour le Nouveau-Brunswick et dans le rapport Ensemble pour vaincre la pauvreté de 2020.

Réponse des ministères du GNB :

- Conformément au rapport Ensemble pour vaincre la pauvreté – 3, la SIES apporte son leadership, des ressources financières, un soutien opérationnel et des conseils stratégiques aux fournisseurs de services de transport régionaux. La SIES continue leur poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de plans de transport régionaux, dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick, en vue d'accroître l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport.
- Dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale, SIES travaille avec 12 nouvelles Commissions de services régionaux (CSR) pour intégrer avec succès les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) aux CSR. Cette collaboration soutiendra l'amélioration des résultats de développement communautaire au sein de chaque commission de services régionaux, ce qui comprend la création et l'amélioration des services de transport locaux et régionaux. La date cible pour terminer l'intégration des CSR et des RIC est le 1er janvier 2023.

Recommandation 32

Le GNB pilotera, d'ici 2020, un projet visant à déterminer la meilleure façon d'utiliser les innovations actuelles et à venir en matière de transport personnel, afin de mieux aider les personnes handicapées à vivre, à travailler et à élever une famille au Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

Pas commencé

Recommandation 33

Le GNB modifiera la *Loi sur les véhicules à moteur* pour permettre aux municipalités d'imposer une amende de 172,50 \$ pour utilisation abusive des places de stationnement accessibles.

Réponse des ministères du GNB :

Pas commencé

Recommandation 34

Le MTI maintiendra le financement du Programme de véhicules adaptés du Nouveau-Brunswick et s'assurera que des fonds adéquats y sont affectés.

Réponse des ministères du GNB :

Le MTI était responsable du Programme de véhicules adaptés du Nouveau-Brunswick et avait conclu un contrat avec Capacité NB pour l'administrer. Le présent contrat expirera le 31 mars 2023. MDS a repris la gestion du contrat de MTI. MDS confirme qu'ils ont repris l'administration du contrat actuel avec Capacité NB de MTI avec effet rétroactif au 1er avril 2021 et qu'à l'avenir, MDS s'assurera que le financement et toute autre obligation stipulée dans le contrat continueront d'être fournis jusqu'à la date d'expiration du 31 mars 2023.

Autre

Recommandation 35

Le GNB travaillera, d'ici 2023, avec les collectivités autochtones et avec les parties prenantes, en vue de résoudre les problèmes particuliers liés à l'accès aux services des Autochtones ayant un handicap, quel que soit leur lieu de résidence au Nouveau-Brunswick.

Réponse du ministère responsable :

- Un groupe de travail interministériel a été mis sur pied et effectue des recherches préliminaires sur les services aux personnes autochtones ayant un handicap.
- Le Comité spécial sur l'accessibilité prévoit collaborer avec les Premières Nations en invitant chacune des communautés autochtones à prendre part au processus. Cette initiative permettra de contribuer aux progrès du gouvernement du Nouveau-Brunswick relativement à la recommandation no 35.

Recommandation 36

Le ministère du Développement social créera, d'ici 2021, un groupe de travail, avec la communauté des personnes sourdes et leurs organismes représentatifs, en vue d'élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation.

Réponse du ministère responsable :

Le CPMPH, DS et les SSMNB ont commencé à se rencontrer pour travailler sur une stratégie en matière de communication et de sensibilisation. La formation Repenser la capacité constituera également un outil précieux pour répondre à cette recommandation. DS, les SSMNB, le CPMPH et d'autres organismes siègent au comité consultatif de ce projet.

Recommandation 37

Le site Web du GNB devra être plus accessible, non seulement sur le plan des technologies, mais également de la langue et de la facilité de navigation. Le gouvernement provincial explorera, d'ici 2023, des moyens plus accessibles de communiquer avec les citoyens et les citoyennes.

Réponse des ministères du GNB

Pas commencé

Recommandation 38

Le ministère du Développement social devra aider activement les personnes handicapées à ouvrir un régime enregistré d'épargne-invalidité, si elles sont admissibles au crédit d'impôt fédéral pour les personnes handicapées.

Réponse des ministères du GNB :

- Dans le cadre de la réforme de l'aide sociale de 2021, un groupe de travail a été mis sur pied pour examiner les services et les programmes de soutien aux personnes ayant un handicap offerts par le ministère du Développement social, y compris le soutien du revenu.
- Le groupe de travail se compose de représentants des soins de santé primaires et des soins paramédicaux, du CPMPH et du Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick, ainsi que de personnes et de membres de familles qui ont eu une expérience directe des services et des programmes de soutien aux personnes handicapées.

- Il conseillera le Ministère sur les questions liées à l'amélioration des services de soutien et à la coordination de la prestation de ces services. Les membres proposeront un modèle complet, incluant des recommandations de mise en œuvre.
- Le CPMPH s'est associé à des étudiants et des étudiantes du Renaissance College qui effectuent une analyse de l'environnement pancanadien sur la promotion des REEI, en vue de déterminer comment le Nouveau-Brunswick pourrait agir pour encourager plus avant les personnes handicapées à souscrire à ce régime. Les stratégies de mise en œuvre sont encore à déterminer, en l'attente des résultats de l'analyse de l'environnement.

Recommandation 39

Le GNB créera, d'ici 2020, un comité interministériel spécial ayant pour mandat de superviser et de faire appliquer une stratégie provinciale sur l'autisme visant les adultes atteints d'autisme, ainsi que de formuler des recommandations en matière de changement. Le comité sera composé des parties concernées et des responsables concernés par l'autisme.

Réponse des ministères du GNB :

Le CPMPH a rencontré tous les organismes qui soutiennent les personnes autistes du Nouveau-Brunswick, pour recueillir leurs commentaires. Des discussions sont en cours avec le MS pour répondre à cette recommandation.

Recommandation 40

Le GNB examinera, d'ici 2021, le modèle actuel de financement, afin d'appuyer la prestation de services et de programmes améliorés en matière d'autisme.

Réponse des ministères du GNB :

Des travaux ont été lancés, en partenariat avec le PSPH, le programme SFEH et les cas complexes, pour assurer la cohérence et la prestation optimale des services à la clientèle.

Recommandation 41

Il faudrait rappeler à l'ensemble du personnel du gouvernement du Nouveau-Brunswick quelles sont les ressources d'information pour les personnes handicapées accessibles auprès du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées au moyen de divers répertoires des services en ligne. Cela aiderait les ministères à diriger les clients handicapés vers d'autres ressources, en plus des programmes du gouvernement provincial.

Réponse des ministères du GNB :

- Dans le cadre de la stratégie de communication du CPMPH, ce dernier a créé un plan de communication et une trousse d'information à diffuser à tous les ministères du GNB.

Recommandation 42

Le GNB mènera des consultations sur la création d'une législation relative aux animaux d'assistance au Nouveau-Brunswick, qui permettra aux personnes handicapées et qui utilisent de tels animaux d'accéder aux lieux publics.

Réponse des ministères du GNB :

- La création de la législation sur les animaux d'assistance a été l'un des nombreux sujets ayant été évoqués devant le Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick, en octobre 2021.
- Une fois que le comité aura publié son rapport final, le BCE va travailler avec les autres ministères clés pour établir les prochaines étapes de cette recommandation du plan d'action.
- Le Conseil du Premier Ministre pour les personnes handicapées a rencontré avec Éducation postsecondaire, Formation et Travail, la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, Sécurité publique et les utilisateurs d'animaux d'assistance pour recueillir leurs commentaires.

Recommandation 43

Le GNB consultera la communauté des personnes handicapées, en vue de s'assurer que des mesures de soutien appropriées sont en place, lors de situations d'urgence ou en rapport avec la sécurité.

Réponse des ministères du GNB :

Le CPMPH a communiqué avec les organisations qui soutiennent les personnes handicapées, en vue de déterminer les soutiens appropriés dans ces contextes.

Conclusion et prochaines étapes

Les questions relatives aux personnes handicapées continuent de toucher la vie de presque tous les citoyens et toutes les citoyennes de la province, non seulement par l'intermédiaire de membres de leur famille ou directement à titre de consommateurs et de consommatrices ayant un handicap, mais, également, du fait que chacun de nous sait qu'il ou elle aura besoin d'une certaine forme de soutien lorsqu'il ou elle vieillira.

Les questions touchant les personnes handicapées sont souvent complexes. Des solutions efficaces nécessitent des partenariats bien coordonnés entre des intervenants, parfois différents, dans chacune des sphères économiques, sociales et politiques de la province.

Qui plus est, de grands pas ont été faits depuis 1985, année de l'adoption du premier Plan d'action pour les personnes ayant un handicap.

Au fil des ans, un très grand nombre de personnes, de collectivités, d'organismes, de ministères et d'autres intervenants ont fait preuve de leadership et ont travaillé sans relâche pour obtenir ces résultats, ici dans notre province. Et pourtant, il reste encore beaucoup à faire.

Dans ce rapport d'étape, nous proposons un point concret sur les progrès réalisés par rapport aux recommandations présentées au gouvernement sur la façon d'optimiser les rouages des nombreux systèmes de prestation de services, en vue d'obtenir de meilleurs résultats, efficaces et efficaces, pour un plus grand nombre de personnes handicapées, et de renforcer des partenariats constructifs et pertinents entre le gouvernement, le secteur communautaire et le secteur privé.

Comme première étape indispensable, le CPMPH a accru le degré de mobilisation des nombreux intervenants qui travaillent avec les personnes handicapées, pour qu'ils effectuent certains changements et soient plus efficaces.

Le CPMPH assume la responsabilité du suivi auprès de chaque ministère individuellement et du gouvernement collectivement, afin que chacun soit tenu responsable des mesures à mettre en œuvre à l'égard de ces recommandations.

Nous présenterons un rapport annuel au public et examinerons et actualiserons le plan, au besoin.

Nous continuerons d'envoyer le message selon lequel les politiques gouvernementales et ministérielles pertinentes doivent être revues, selon les besoins, pour mieux inscrire en cohérence ces initiatives avec les objectifs du PAPH.

La pandémie mondiale de COVID-19 a exercé et continue d'exercer une pression sur notre système, mais le CPMPH entend tout de même poursuivre ses travaux avec le gouvernement et avec la communauté, en vue de multiplier les possibilités offertes, au sein de notre province, aux personnes handicapées et d'accroître leur inclusion.

Nous vous remercions tous de votre soutien et de votre collaboration, jamais démentis, en vue de réaliser notre objectif commun pour réduire les obstacles auxquels font face les personnes handicapées, au Nouveau-Brunswick.

Annexe A

Objectifs, valeurs et principes

Accessibilité et conception sans obstacles ou universelle

L'accessibilité décrit souvent la mesure dans laquelle un appareil ou un service est accessible par le plus de personnes possible. L'accessibilité est le plus souvent étroitement associée à la conception universelle, processus qui consiste à créer des places et des lieux qui sont utilisables par les personnes ayant la plus large gamme possible de capacités, évoluant dans le plus grand éventail possible de situations, qu'une personne ait une incapacité ou non.

L'accessibilité comprend aussi un accent sur les personnes handicapées et leur droit en tant qu'êtres humains d'atteindre leur plein potentiel, comme citoyens et citoyennes et comme membres de leur milieu. Plusieurs définitions d'accessibilité font directement référence aux droits de la personne basés sur l'accès, aux lois et aux règlements qui permettent aux personnes handicapées d'accéder à l'information et aux services qui minimisent tous les obstacles auxquels elles font face. Cela comprend, notamment, les obstacles physiques, politiques, sociaux et économiques. Dans de nombreux pays, cela a mené à des initiatives, à des lois et à des règlements visant à atteindre de tels objectifs.

Pauvreté

Le taux de pauvreté parmi les personnes handicapées a été, dans le passé, bien plus élevé comparativement à celui de la population générale. De même comparativement aux personnes non handicapées, les personnes handicapées ont besoin de plus de soutien, d'équipement et de programmes pour atteindre leur plein potentiel en tant que citoyens et citoyennes. Ces exigences coûtent de l'argent auquel de nombreuses personnes handicapées n'ont tout simplement pas accès.

Le taux d'incapacité augmente à mesure que la population vieillit. À cause du vieillissement de la population provinciale, chaque personne aura une incapacité ou aura un potentiel élevé d'en avoir une et la plupart vivront probablement dans la pauvreté, à un moment donné de leur vie.

D'un point de vue des politiques et des programmes, il est préférable de voir l'incapacité et la pauvreté comme un enjeu démographique, plutôt que de simplement les considérer comme la situation d'un groupe particulier de personnes.

À cause du taux d'incapacité élevé et croissant au Nouveau-Brunswick, pour réussir, une stratégie de réduction de la pauvreté doit être très axée sur les personnes handicapées.

Soutien aux personnes handicapées

Les soutiens aux personnes handicapées répondent aux besoins en services d'aide personnelle dans les activités de la vie quotidienne pour faciliter le développement personnel des personnes handicapées, ainsi que leur participation et leur inclusion au sein de leur milieu. Ces soutiens doivent être personnalisés, souples et adaptés aux besoins de la personne, afin d'être efficaces et de donner les résultats souhaités. Les personnes handicapées, ainsi que leurs proches, le cas échéant, doivent être activement engagées dans l'élaboration, la négociation et l'orientation de leurs propres soutiens personnalisés et souples.

Comme les personnes ont diverses incapacités, il pourrait être nécessaire de disposer de différents types ou de différents degrés de soutien devant être adaptés à chaque situation. Des familles auront les moyens financiers nécessaires pour régler les coûts de leurs propres soutiens aux personnes handicapées ou auront accès à une assurance pour compenser de tels coûts. Toutefois, de nombreuses personnes handicapées auront besoin d'une aide fournie par des ressources publiques et communautaires. Cette aide pour les soutiens aux personnes handicapées peut permettre de les doter des outils dont elles ont besoin pour fonctionner en toute autonomie et dignité, pour être capables de participer pleinement dans leur milieu. Il sera très important d'évaluer soigneusement les besoins de chaque personne à partir de sa rétroaction et de ses objectifs personnels, en vue de concevoir le mieux possible une série de soutiens qui atteignent leurs objectifs, d'une manière qui soit viable et équitable pour toutes les personnes concernées.

Éducation

Pour réussir aujourd'hui, chaque citoyen et chaque citoyenne a besoin de bonnes compétences en littératie et en numératie, ainsi que d'une éducation appropriée pour l'aider à se préparer à interagir avec succès avec ses pairs sociaux et à atteindre ses objectifs d'autonomie.

Dans le cas des personnes ayant différentes incapacités, il est essentiel d'avoir un accès complet et total à tous les niveaux d'éducation, afin de compenser tout obstacle créé par leurs incapacités. Il est tout aussi important que les personnes handicapées aient un accès complet à toutes les formes d'éducation postsecondaire qui sont offertes dans la province et ailleurs. Nous devons nous assurer que le personnel enseignant et les autres membres du personnel de soutien reçoivent une formation et une préparation appropriées pour appuyer les exigences nécessaires, afin d'assurer une bonne éducation à l'ensemble des élèves, ainsi que des étudiants et des étudiantes, ayant un handicap. Nous voulons aussi que les installations et les programmes soient conçus et construits, avec pour objectif une absence d'obstacles pour les personnes handicapées, pour le personnel et pour les personnes en visite, ayant différentes incapacités.

L'éducation ouvre des portes. Les personnes handicapées peuvent s'épanouir et réussir lorsqu'elles reçoivent l'éducation de qualité à laquelle elles ont droit.

Logement

Avoir un logement sécuritaire, adéquat et abordable est l'une des choses que la plupart des citoyens et des citoyennes considéreraient comme un besoin fondamental de la vie. Toutefois, pour les personnes ayant certaines incapacités, un accès libre d'obstacles est un facteur déterminant de l'endroit où elles peuvent et ne peuvent pas vivre. Cet obstacle limite souvent leur choix de résidence, en fonction de l'abordabilité et de l'accessibilité. Les nouveaux projets d'aménagement qui comprennent plus d'options sans obstacles sont souvent hors de la portée de la majorité des consommateurs ayant des incapacités, à cause de leur revenu fixe. Le nombre actuel d'options de logement public à but non lucratif est inadéquat pour répondre à la vaste demande de la part des consommateurs et des consommatrices, ainsi que de leur famille, à faible revenu, dans la province.

Les logements abordables et accessibles doivent être établis dans des zones adjacentes aux écoles, aux magasins, aux services médicaux, aux banques, aux possibilités récréatives et aux autres programmes communautaires. L'emplacement défini du logement est essentiel pour empêcher que le manque de transport abordable et accessible ne devienne une barrière à la participation dans le milieu. Des personnes handicapées auront aussi besoin d'accéder aux services de soutien, comme les aides familiales et le personnel préposé aux soins auxiliaires, pour être capables de mener une vie autonome dans le logement de leur choix dans le milieu.

Emploi

Les personnes handicapées peuvent être d'excellentes recrues et elles doivent être employées de la même manière que toutes les autres personnes qui essaient d'entrer sur le marché du travail. Toutefois, elles ont toujours eu bien plus de difficulté à trouver un emploi et à le conserver.

Un emploi est souvent nécessaire, afin qu'une personne, avec ou sans incapacité, ait les ressources pour participer pleinement dans sa société. Malgré tout, les taux d'activité et les taux d'emploi des personnes handicapées sont bien trop faibles au Nouveau-Brunswick.

Lorsque le gouvernement examine les politiques liées à l'emploi, les enjeux suivants devraient être approfondis :

- définir les futurs besoins en emploi dans la province;
- travailler avec les employeurs pour déterminer les sortes de mesures d'adaptation qui peuvent être prises (par exemple des horaires flexibles, le partage d'emplois, le coaching en emploi, le mentorat ou le soutien par les pairs);

- augmenter les possibilités pour les jeunes (par exemple par le biais de programmes d'été ou de stages coop);
- établir l'accessibilité physique du lieu de travail.

Un effort constant devrait être déployé pour mieux sensibiliser les employeurs au sujet de la précieuse contribution que les personnes handicapées peuvent apporter au marché du travail (en expliquant, par exemple, que l'embauche d'une personne handicapée n'est pas un fardeau).

Transport

Le transport fournit le lien vital aux personnes handicapées pour accéder à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à la vie communautaire. Les services de transport leur permettent aussi de mener une vie autonome dans leur milieu.

Faute de transport adéquat, l'inclusion totale des personnes handicapées dans la vie communautaire est impossible. Malgré cela, au Nouveau-Brunswick, les services de transport sont très souvent non accessibles à ces personnes. C'est le cas dans les régions rurales, en particulier, où de nouvelles mesures de soutien et de nouvelles politiques en matière de transport sont rarement élaborées ou mises en œuvre et où un financement adéquat est rarement disponible.

Nous devons délibérément prendre les mesures nécessaires pour augmenter et améliorer l'accès aux options cohérentes, abordables et accessibles en matière de transport, pour les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick.

Loisirs et mieux-être

Les personnes handicapées ont besoin d'avoir régulièrement accès aux possibilités de loisirs et de vie active pour maintenir leur bien-être physique et mental, un tel accès s'étant avéré avantageux à l'échelle de la population dans son ensemble. En raison de la nature et du degré de leur incapacité, certaines personnes handicapées peuvent avoir besoin de programmes adaptés ou d'équipement spécial pour participer à de telles activités. Toutefois, si l'incapacité le permet, des personnes peuvent participer aux mêmes programmes et activités récréatives auxquels prennent plaisir les personnes non handicapées. Malheureusement, il y a des obstacles. À ce jour, il reste encore de nombreuses installations récréatives qui ont été construites sans tenir suffisamment compte des besoins des personnes qui participent, ainsi que de ceux des spectateurs et des spectatrices, ayant différentes incapacités. L'autre réalité, pour de nombreuses personnes handicapées, est qu'elles ont un revenu limité et n'ont pas les moyens de payer les frais de transport, ainsi que les droits de participation et d'entrée, l'équipement requis, etc., pour participer aux nombreuses expériences typiques de loisirs et de vie active.

Nous aimerions féliciter les installations et les programmes, dans toute la province, qui ont déployé des efforts fondamentaux pour augmenter le nombre de personnes handicapées qui participent à leurs services et à leurs programmes, en les rendant sans obstacles et en offrant un soutien, au besoin, à toute personne dans cette situation.

Annexe B : Fiche d'évaluation

État des recommandations

Glossaire

Acronymes	
MAA – AA	Ministère des Affaires autochtones – Affaires autochtones
MS	Ministère de la Santé
MJSP – JSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité publique – Justice et Sécurité publique
MDS – DS	Ministère du Développement social – Développement social
MTI – TI	Ministère des Transports et de l'Infrastructure – Transports et Infrastructure
MEDPE – EDPE	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance – Éducation et Développement de la petite enfance
BCE	Bureau du Conseil exécutif
SIES	Société d'inclusion économique et sociale
MFCT – FCT	Ministère des Finances et du Conseil du Trésor – Finances et Conseil du Trésor
MJCPG – CPG	Ministère de la Justice et Cabinet du procureur général – Cabinet du procureur général
CSNB	Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick
CDPNB	Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick
CPMPH	Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées
MEPFT – EPFT	Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail – Éducation postsecondaire, Formation et Travail
CPM	Cabinet du premier ministre
SNB	Service Nouveau-Brunswick
MTPC – TPC	Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture – Tourisme, Patrimoine et Culture
DEF	Direction de l'égalité des femmes

Fait 6	En cours 31	Pas commencé 7
------------------	-----------------------	--------------------------

Recommandations		Responsable	Situation
1	Le GNB créera un comité spécial interministériel, d'ici novembre 2020, avec pour mandat de travailler ensemble pour partager des renseignements et des mesures liés à l'examen et à la mise en œuvre du PAPH. Chaque ministère ou organisme gouvernemental devra nommer un cadre supérieur, pour un mandat de 18 mois au sein du comité, qui devrait se réunir tous les trimestres. Les parties prenantes externes pourraient, au besoin, être invitées à assister aux réunions, pour participer aux discussions portant sur la mise en œuvre du PAPH, ainsi que pour fournir des renseignements, le cas échéant.	CPM BCE CPMCH	Fait
2	Le GNB adoptera, d'ici 2021, un « prisme stratégique du handicap » constituant un outil sur lequel il pourra s'appuyer dans le cadre de l'élaboration ou de l'examen de ses programmes et de ses politiques.	CPM BCE CPMCH	En cours
3	D'ici 2022, le GNB déterminera et adoptera un ensemble complet de valeurs de référence et d'indicateurs permettant de mesurer les résultats pour les personnes handicapées et d'éclairer la prise de décision.	CPMCH EPFT CSNB MDS	En cours
4	Une loi sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick devra être en vigueur d'ici la fin de 2021.	CPM BCE CPMCH	En cours
5	Le ministère du Développement social retirera, d'ici 2022, les personnes handicapées des catégories et des politiques habituelles en ce qui concerne l'aide sociale et créera un programme entièrement séparé de prestations pour les personnes handicapées.	MDS	En cours
6	Le GNB élaborera, d'ici 2023, une stratégie pour mieux évaluer, recommander, recycler et financer les technologies d'assistance.	MDS MEDPE EPFT	En cours
7	Le GNB élaborera et mettra en œuvre, d'ici la fin de 2022, une stratégie provinciale pour attirer et conserver des travailleurs des services de soutien à domicile, prévoyant une rémunération procurant un niveau de vie adéquat.	EPFT MDS DEF MS	En cours

Recommandations	Responsable	Situation	
8	<p>Le ministère du Développement social mettra à jour d'ici 2023, la liste des équipements pour inclure les articles suivants dans le cadre du programme des services de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Équipement pour la perte de vision; b) Technologie d'assistance et équipement de communication; c) Équipement pour la perte d'audition et implants cochléaires. 	MDS	En cours
9	<p>Tous les traitements pharmacologiques approuvés par Santé Canada figureront, d'ici avril 2021, parmi les traitements de première ligne du formulaire provincial des Régimes de médicaments du Nouveau-Brunswick pour les personnes vivant avec une incapacité due à une maladie comme la dystrophie musculaire ou la sclérose en plaques. Dans ces cas, une intervention précoce ralentit la progression de la maladie et diminue le handicap.</p>	MS	Pas commencé
10	<p>Le GNB élaborera, d'ici 2025, un plan visant une sensibilisation accrue à la nécessité de disposer d'un accès à des interprètes, notamment au sein des secteurs des soins de santé et de la justice, dans le contexte desquels la clientèle sourde pourrait avoir besoin d'accéder à un service essentiel.</p>	MS MJCPG MDS	En cours
11	<p>Le GNB élargira le modèle de prestation des services intégrés utilisé pour servir les enfants et les jeunes, et adoptera, d'ici 2022, un modèle similaire, permettant d'assurer un accès et une prestation rapides des services aux adultes ayant un handicap, en particulier aux personnes ayant des besoins plus complexes.</p>	MS MDS MJSP	En cours
12	<p>Le GNB élaborera et adoptera, d'ici 2021, une politique d'inclusion et des programmes appropriés pour le secteur des garderies éducatives, favorisant la pleine inclusion des enfants ayant un handicap dans l'apprentissage précoce et garantissant que les parents ont un accès égal aux garderies partout au Nouveau-Brunswick.</p>	MEDPE	Fait

13	En consultation avec les intervenants, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance envisagera d'élaborer, d'ici le 31 mars 2021, des lignes directrices claires sur l'exigence d'une évaluation psychoéducative, afin d'augmenter la disponibilité et de s'assurer que les enfants qui en ont besoin la reçoivent dans les six semaines.	MEDPE EPFT MDS MS	En cours
----	---	----------------------------	-----------------

Recommandations		Responsable	Situation
14	EDPE se dotera, d'ici 2023, d'une stratégie d'élaboration de services coordonnés de prévention de la maladie mentale chez les enfants et chez les jeunes, traitant des difficultés en matière de santé mentale qu'éprouvent les enfants et les jeunes.	MEDPE MS	En cours
15	EDPE cherchera à élaborer, d'ici la fin de 2020, en collaboration avec les districts scolaires et les partenaires communautaires, des stratégies et des ressources visant à assurer une compréhension et une mise en œuvre claires et cohérentes de la Politique 322 dans toutes les écoles publiques du Nouveau-Brunswick.	MEDPE	En cours
16	Le GNB élaborera, adoptera et mettra en œuvre, d'ici 2022, une politique provinciale en matière de transition de l'école secondaire pour les jeunes ayant un handicap, tant pour le secteur anglophone que pour le secteur francophone.	MEDPE EPFT	En cours

17	Le GNB déterminera et éliminera les obstacles à l'accès aux études postsecondaires, d'ici 2023.	EPFT	En cours
18	EDPE examinera, d'ici 2021, la mise en œuvre d'une composante culturelle et linguistique dans le plan de transition d'intervention auprès des jeunes enfants sourds, de la maternelle à la 12 ^e année.	MEDPE	En cours
19	Le GNB élaborera et mettra en œuvre, d'ici décembre 2021, une stratégie visant expressément à améliorer l'accès aux services de santé mentale des personnes ayant des difficultés dans ce domaine (notamment les personnes ayant une incapacité concomitante).	MS MDS	Pas commencé
20	Le GNB créera, d'ici 2023, un comité provincial chargé d'élaborer un plan à long terme visant à assurer la fourniture rapide de soutiens et de services en santé mentale, ainsi qu'en matière de traitement des dépendances, aux personnes ayant une maladie mentale. Ce comité se penchera, en outre, sur les problèmes entourant la santé mentale et la loi.	MJCPG MS	Pas commencé

Recommandations	Responsable	Situation
21	Le ministère du Développement social augmentera, d'ici 2023, le nombre d'options de logement avec services de soutien pour les personnes ayant un handicap, notamment pour les logements abordables et accessibles.	MDS En cours
22	Le ministère du Développement social créera, d'ici 2021, un document de ressources, dans plusieurs formats, pour clarifier le processus d'accès au soutien au logement du gouvernement, y compris les critères d'admissibilité et les détails du processus.	MDS En cours
23	Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture élaborera, d'ici 2021, un nouveau plan en matière de sports et de loisirs pour le Nouveau-Brunswick.	TPC En cours
24	Le GNB collaborera avec les parties prenantes pour examiner la Stratégie pancanadienne sur l'invalidité et le travail, afin d'évaluer son potentiel d'adoption, en tant que cadre stratégique de promotion de l'emploi des personnes handicapées, au Nouveau-Brunswick.	EPFT CPMCH En cours
25	Le GNB continuera à soutenir le réseau des services d'aide à l'emploi (SAE).	EPFT Fait
26	EPFT se coordonnera avec divers intervenants, d'ici 2022, pour concevoir et mettre en place un modèle de prestation des services amélioré et des mesures de soutien à l'emploi plus flexibles, en vue de favoriser l'intégration et le maintien des personnes handicapées sur le marché du travail.	EPFT Fait

Recommandations	Responsable	Situation
27	Le GNB réexaminera et améliorera le Programme d'égalité d'accès à l'emploi, en éliminant les obstacles à l'emploi et en offrant plus de possibilités et de promotions aux personnes handicapées, afin d'accroître leur présence au sein de la fonction publique. Il est également essentiel que le GNB devienne, d'ici 2021, un employeur modèle sur ce chapitre.	FCT En cours
28	Le GNB mènera des consultations sur la modification, d'ici la fin de 2022, de la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> , afin d'interdire l'attribution d'allocations inférieures au minimum salarial aux personnes handicapées (et à d'autres).	EPFT En cours
29	Le GNB sensibilisera durablement le public, d'ici 2021, par le biais des médias et d'autres campagnes sur le potentiel des personnes handicapées à travailler et sur les besoins du marché du travail des employeurs du Nouveau-Brunswick.	EPFT CPMCH En cours
30	Le GNB établira, d'ici 2021, des programmes d'apprentissage expérientiel, avec soutien du revenu, pour les personnes handicapées.	EPFT En cours
31	Le GNB créera, d'ici 2021, un comité de mise en œuvre de l'accès aux transports, dont la mission consistera à superviser le suivi des recommandations figurant dans le plan de transport rural et urbain pour le Nouveau-Brunswick et dans le rapport Ensemble pour vaincre la pauvreté de 2020.	BCE SIES En cours
32	Le GNB pilotera, d'ici 2020, un projet visant à déterminer la meilleure façon d'utiliser les innovations actuelles et à venir en matière de transport personnel, afin de mieux aider les personnes handicapées à vivre, à travailler et à élever une famille au Nouveau-Brunswick.	MTI SIES Pas commencé
33	Le GNB modifiera la <i>Loi sur les véhicules à moteur</i> pour permettre aux municipalités d'imposer une amende de 172,50 \$ pour utilisation abusive des places de stationnement accessibles.	MJSP Pas commencé

34	Le MTI maintiendra le financement du Programme de véhicules adaptés du Nouveau-Brunswick et s'assurera que des fonds adéquats y sont affectés.	MTI	Fait
----	--	-----	------

Recommandations	Responsable	Situation	
35	Le GNB travaillera, d'ici 2023, avec les collectivités autochtones et avec les parties prenantes, en vue de résoudre les problèmes particuliers liés à l'accès aux services des Autochtones ayant un handicap, quel que soit leur lieu de résidence au Nouveau-Brunswick.	MAA	En cours
36	Le ministère du Développement social créera, d'ici 2021, un groupe de travail, avec la communauté des personnes sourdes et leurs organismes représentatifs, en vue d'élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation.	MDS	En cours
37	Le site Web du GNB devra être plus accessible, non seulement sur le plan des technologies, mais également de la langue et de la facilité de navigation. Le gouvernement provincial explorera, d'ici 2023, des moyens plus accessibles de communiquer avec les citoyens et les citoyennes.	SNB	Pas commencé
38	Le ministère du Développement social devra aider activement les personnes handicapées à ouvrir un régime enregistré d'épargne-invalidité, si elles sont admissibles au crédit d'impôt fédéral pour les personnes handicapées.	MDS FCT CPMCH	En cours
39	Le GNB créera, d'ici 2020, un comité interministériel spécial ayant pour mandat de superviser et de faire appliquer une stratégie provinciale sur l'autisme visant les adultes atteints d'autisme, ainsi que de formuler des recommandations en matière de changement. Le comité sera composé des parties concernées et des responsables concernés par l'autisme.	MDS MS	En cours

40	Le GNB examinera, d'ici 2021, le modèle actuel de financement, afin d'appuyer la prestation de services et de programmes améliorés en matière d'autisme.	MDS MS	En cours
----	--	-----------	-----------------

41	Il faudra rappeler à l'ensemble du personnel du gouvernement du Nouveau-Brunswick quelles sont les ressources d'information pour les personnes handicapées accessibles auprès du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées au moyen de divers répertoires des services en ligne. Cela aiderait les ministères à diriger les clients handicapés vers d'autres ressources, en plus des programmes du gouvernement provincial.	MDS MS MEDPE EPFT TPC MTI SIES CPMCH	Fait
42	Le GNB mènera des consultations sur la création d'une législation relative aux animaux d'assistance au Nouveau-Brunswick, qui permettra aux personnes handicapées et qui utilisent de tels animaux d'accéder aux lieux publics.	BCE CPMCH EPFT CDPNB	En cours
43	Le GNB consultera la communauté des personnes handicapées, en vue de s'assurer que des mesures de soutien appropriées sont en place lors de situations d'urgence ou en rapport avec la sécurité.	CPM MJSP MDS	En cours